



Lettre ouverte à Madame La Directrice Interrégionale,

La situation RH au sein du SE-EPM de Lavaur est dramatique en cette rentrée.

A l'heure actuelle le nombre d'agents dédiés aux unités ne suffit pas à couvrir les missions dévolues. La norme inscrite dans le cahier des charges des SE-EPM prévoit 5 professionnels éducatifs par unité or à ce jour seule une unité respecte ces conditions, les 6 autres unités ne fonctionnent qu'avec 4 éducateurs pour une intervention 365 jours par an, 12h par jour. Ce qui laisse présager que chaque absence pour formation, congés ou maladie se reportera sur les agents en poste et viendra de fait entacher la prise en charge des mineurs détenus. Ce fonctionnement ne peut perdurer dans le temps.

Les risques psycho-sociaux ne vont cesser d'augmenter au fil des mois avec un tel rythme de travail qui va incomber forcément aux agents de terrain.

Dans de telles conditions, comment assurer une mission éducative de qualité ? Comment garantir une égalité de traitement et une continuité éducative à l'ensemble des jeunes incarcérés, au sein d'un EPM, dont le nombre qui ne désemplit pas depuis plusieurs mois de surcroît ?

Dans ce contexte, et comme déjà indiqué lors de notre rencontre le 14 août, sachez Madame La Directrice Inter-Régionale, que le service éducatif de l'EPM de Lavaur se trouve actuellement dans l'impossibilité de répondre à l'ensemble des missions qui lui incombent !

Madame La Directrice Inter-Régionale, sachez que nous attendons beaucoup de la réunion des cadres, organisée ce lundi 9 septembre en Direction Territoriale, afin de statuer sur une nouvelle organisation de service et sur une priorisation de missions au regard de la situation actuelle.

Nous serons attentifs aux réponses et aux annonces claires que vous ferez aux agents du SE-EPM concernant le « dégel » de certains postes à compter du 1^{er} novembre 2024, afin de leur permettre d'exercer leurs missions dans des conditions décentes et de répondre aux besoins des mineurs détenus dans le respect de leurs droits.

Nous déplorons encore aujourd'hui les conditions dans lesquelles les agents contractuels engagées depuis parfois plusieurs années au sein du SE-EPM et à la PJJ ont été remerciés par simple mail de prévenance durant leurs vacances estivales et de l'impact direct sur les équipes et leur rythme bouleversée dès le 1^{er} septembre 2024.

Aussi, au regard de cette situation, nous restons vigilants aux solutions qui seront apportées très prochainement lors de l'audience syndicale sollicitée en urgence auprès de la DT.

Albi, le 5 septembre 2024

La section CGT PJJ Tarn/Aveyron